

AH.-
REPUBLIQUE DU BENIN
~~~~~  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
~~~~~

D E C R E T N° 98-107 DU 20 MARS 1998

Portant nomination des membres du Conseil de
gérance du Fonds de Solidarité Nationale pour
l'Emploi.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 9 avril 1996, portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- VU le Décret N° 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;
- VU le Décret N° 92-188 du 15 juillet 1992 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi ;
- VU le Décret N° 97-651 du 31 décembre 1997 portant modification du Décret N° 92-188 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi ;
- SUR proposition du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 mars 1998 ; .../...

DECRETE :

Article 1er : Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du Conseil de gérance du Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi.

* **Président** : Monsieur Julien K. GAYE GUINGNIDO(Représentant du Ministre chargé de la Promotion de l'Emploi).

* **Membres** :

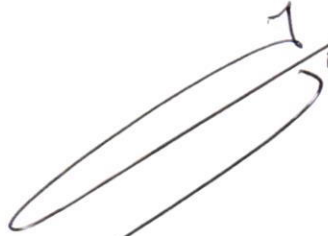
- Monsieur Romain DEGLA (Représentant du Ministère chargé du Plan).
- Monsieur Brice ZINSOU (Représentant du Ministère chargé des Finances).
- Monsieur Jean Chaffara ADJA (Représentant du Ministère chargé des Petites et Moyennes Entreprises).
- Monsieur Cyriaque HOUNNOU (Représentant du Ministère chargé Développement Rural).
- Monsieur Philippe HOUESSO (Représentant du Ministère chargé de la Jeunesse).
- Monsieur Théodore ACOTCHEOU (Représentant du Ministère chargé de l'Environnement).
- Monsieur Mahamadou ALASSANE (Représentant du Ministère chargé du Travail et de la Fonction Publique).
- Monsieur Fatiou TOUKOUROU (Représentant du Ministère chargé des Travaux Publics et des Transports)
- Monsieur Aristide BATONON (Représentant de l'Organisation nationale des Employeurs du Bénin).
- Monsieur Barthélemy CAKPO ASSOGBA (Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin).
- Madame Mansouratou OKE (Représentant de la Chambre d'Agriculture du Bénin).
- Monsieur Albert GOGAN (Représentant des Organisations Syndicales).
- Monsieur Venance DASSI (Représentant du Conseil des ONG).
- Délégué du personnel (Fonds de Solidarité nationale pour l'Emploi).

.../...

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret N° 93-33 du 23 février 1993 prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le **20 MARS 1998**

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



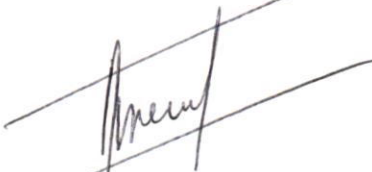
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Le Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et de la Réforme Administrative,



Assouma YAKOUBOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MPREPE 4 MFPTRA 4 AUTRES
MINISTERES 14 SGG 4 DCF-DGTCP-DGBM-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP - ENA 3 JO 1.